

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170414-D_2017_5_2-DE 8, place du champ de foire
 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
 Reçu le 20/04/2017 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
 D_2017_5_2

L' an deux mille dix sept , le vendredi 14 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
 exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Vote des subventions
 2017**

Pouvoirs :

Monsieur BERCHENY Dorian a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard
 Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
 Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du budget primitif 2017 de la commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les subventions 2017 comme suit :

Associations communales	Subventions 2017
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	350,00 €
ASSOCIATION CARNAVAL	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIER	300,00 €
AU SON DE LA BOËME	800,00 €
BOËME CHARRAUD EDUCATION	500,00 €
BOËME PATRIMOINE	1 000,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE	200,00 €
COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIER	300,00 €
COUNTRY CHEYENNE 16	200,00 €
GENERATION BOËME	650,00 €
GRUPEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA CHARENTE	87,00 €
HORS D'ÂGE (EHPAD)	500,00 €
JUNIOR ASSOCIATION SHAMROCK	500,00 €
KAMBAVENIR	400,00 €
M.J.C JULES BERRY	16 000,00 €

Associations communales (suite)		Subventions 2017
AR PREFECTURE	SCM ECOLE ELEMENTAIRE	1 400,00 €
016-211602362-20170414-D_20170414	SCM ECOLE MATERNELLE	613,41 €
Regu le 20/04/2017	SENTIERS DE BOËME	500,00 €
	SPORTING CLUB DE MOUTHIER - FOOT	18 000,00 €
	TENNIS CLUB DE MOUTHIER	6 500,00 €
	TOURBIERES ET LOISIRS	250,00 €

Autres associations	Subventions 2017
AIDADOM16 - UNA	200,00 €
AMF 16 ET NATIONAL	1 056,34 €
ASSOCIATION CHÂTEAU DE LA MERCERIE	110,00 €
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES FORETS SUD CHARENTE	80,00 €
ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS POITOU-CHARENTES	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULÊME ET DE LA CHARENTE	200,00 €
CAUE CHARENTE	100,00 €
COLLECTIF SERVICES PUBLICS (50+50)	50,00 €
COLLECTIF VIGILANCE OGM	70,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	650,00 €
PREVENTION ROUTIERE	80,00 €
RESEAU GERONTOLOGIQUE - GRPA	10,00 €

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 AVR. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET.

